

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE TRENTE MAI À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL,

Excusés ayant donné procuration :

Mme Morgane CASTAN à Mme Sabine SERRANO  
Mme Alexandra MORAND à M. Fabrice FOURNIER  
Mme Karine PHILIPPE à M. Stéphan LAUTHIER  
M. Bastien VALENTE à M. Jean-Luc FORTIN  
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL  
Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

### NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	13	19

### DATE DE LA CONVOCATION

21/05/2024

### DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

21/05/2024

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**N° 2024-038 : MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX RD 264 – PARKING DU CHEMIN DES AIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par :

- ~ Délibération n° 2024-001 du 22 février 2024 a été adopté le projet et la demande de subvention afférents à l'aménagement et la sécurisation de la RD 264 – chemin des Aires.
- ~ Délibération n° 2024-029 du 2 avril 2024 a été autorisé les acquisitions foncières nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recourir à un appel d'offre dans le cadre de la réalisation de ce projet qui pour mémoire à un coût prévisionnel, estimé par le maître d'œuvre :

- ~ de **578 097.50 € HT soit 690 957.00 € TTC** pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 264 – chemin des Aires
- ~ de **93 730.00 € HT soit 112 476.00 € TTC** pour le parking

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de l'aménagement et de sécurisation de la RD 264 – chemin des Aires et du parking – chemin des Aires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif chapitre 21.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire  
Fabrice FOURNIER